



Covid-19 – Mesures sanitaires - Hébergement 2022

Version du 5 janvier 2022

Avant votre arrivée :

- Prendre connaissance des documents envoyés
- Signer l'engagement en fichier joint et nous le retourner

À l'arrivée :

- Plutôt que de vous faire passer par la réception, vous devrez aller directement à votre chalet. Ainsi, nous réduirons les contacts au minimum. Pour les directives et le paiement, voir votre confirmation.

Le jour du départ vous devrez :

- Jeter vos ordures dans le bac vert et votre recyclage dans le bac bleu à l'extérieur du chalet.
- Déposer vos serviettes sales dans le sac transparent à cet effet (il vous sera fourni avec les produits ménagers à votre arrivée). Fermer le sac et le laisser près de la porte d'entrée.

Éléments fournis au chalet :

- Vous aurez à votre disposition dans le chalet un nettoyeur tout usage et du savon à vaisselle.
- Nous pourrions vous fournir serviettes et couvertures supplémentaires au besoin en contactant notre personnel à la réception.

Éléments absents du chalet :

- Afin de minimiser les risques de propagation du virus et de faciliter la désinfection du chalet, nous avons retiré les articles suivants des chalets : Jeux de sociétés, livres, CD, DVD, coussins et couvertures décoratifs, couvertures et oreillers supplémentaires, produits de salle de bain (savon, shampooing, lotion pour le corps), café, filtres, thé, tisanes, lait, crème, sachets de sucre.

N.B. Tous nos chalets ont une cafetière de base nécessitant des filtres en panier.

Entretien après votre départ :

- Notre personnel à l'entretien procédera à la désinfection complète du chalet entre chaque séjour. Notre mission est de fournir à notre clientèle un séjour sécuritaire et dans la tranquillité d'esprit.

Rappel des mesures gouvernementales :

- Respect du nombre de personne dans le chalet : personnes vivant à la même adresse seulement.

Exceptions :

- personne seule. Elle pourra avoir un visiteur seul provenant d'une adresse différente.
- une personne proche aidante
- Rassemblements extérieurs : maximum 20 personnes ou 3 adresses différentes, la distanciation physique doit être assurée en tout temps.
- Couver-feu entre 22h00 et 5h00. Interdiction de circuler à l'extérieur du terrain du chalet entre ces heures.
- Laver vos mains régulièrement.
- Respecter la distanciation sociale de 2 mètres.
- Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics intérieurs.
- Respecter l'étiquette respiratoire (tousse dans son coude et mouchoir à usage unique).
- Si vous présentez des symptômes de la Covid-19 avant votre séjour, nous contacter dès que possible.
- Si vous présentez des symptômes de la Covid-19 pendant votre séjour, nous contacter immédiatement et signaler votre situation à la ligne info coronavirus affichée dans le chalet.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. Nous comptons sur votre collaboration quant à ses mesures. Nous vous souhaitons un beau séjour en toute sécurité.

L'équipe du Moulin de St-Laurent